

DEPARTEMENT
Charente - MaritimeSéance du 20 mars 2023NOMBRE DE MEMBRESAfférents au Conseil
d'Administration 9

En exercice 9

Nombre de présents 8

Nombre de votants 8

Date de la convocation
16 mars 2023

L'an deux mille vingt -trois, le vingt mars, à dix-huit-heures le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents: Monsieur Patrice BROUHARD, Président - Madame Béatrice PREVOST, Vice- Présidente - Madame Béatrice ORTEGA - Madame Ghislaine JOUANNET - Madame Evelyne BERUSSEAU- Madame Claire DEBRIE - Madame Michèle MURARO - Madame Corinne MICHAUD- LAUTUREExcusés : Madame Chantal BROUHARD

A été nommée secrétaire de séance Madame Béatrice PREVOST

CCAS 2023_03_03 Budget CCAS 2023 – Affectation des résultats 2022

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par le conseil d'administration après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif Après avoir approuvé le compte administratif 2021, lequel est synthétisé comme suit

Section de fonctionnement

Fonctionnement dépenses	<u>7 295.74</u>
Fonctionnement recettes	<u>9 040.00</u>
Recettes de l'exercice	7 142.18
Excédent reporté n-1	1 897.82

Soit résultat excédentaire en fonctionnement: 1 744.26

Monsieur le Président propose au conseil d'administration la reprise définitive des résultats 2022 suivante au budget CCAS 2023 :

Excédent de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement (002) : 1 744.26

Le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de l'affectation des résultats 2022 au budget primitif CCAS 2023 comme suit :

- o Excédent de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement (002) : + 1 744.26

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Affichée le 16/04/2023

Le GUA, le 28 mars 2023
Le Président,
Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil d'administration du CCAS du GUA

Transmis au contrôle de légalité le : 16/04/2023

Publié sur le site internet de la commune le : 16/04/2023.



AR Prefecture

017-211701859-20230328-CCAS2023_03_03-DE
Reçu le 11/04/2023